



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

eau

Question écrite n° 43814

## Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Une révision du financement du PMPOA serait envisagée ; elle aurait pour conséquence la non-élection de travaux jusqu'alors financés et la réduction du niveau de financement des capacités de stockage. Les organisations professionnelles s'inquiètent quant au respect des engagements pour les éleveurs intégrables de 1994 à 1999, à la mobilisation de crédits nécessaires pour résorber les retards de financement et la non-remise en cause des taux d'aide, des travaux éligibles, de l'assiette de financement, mais aussi de l'évolution du programme pour les éleveurs de moins de 90 UGB. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître son avis sur ce dossier.

## Texte de la réponse

Le Premier ministre a annoncé aux organisations professionnelles agricoles, le 21 octobre 1999, que le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) va être poursuivi et réorienté pour améliorer son efficacité environnementale, tout en contenant mieux les coûts. Les mesures pratiques de cette réorientation sont en cours d'élaboration en concertation, notamment, avec la profession agricole. Le taux d'aide des travaux éligibles n'est pas remis en cause mais son montant ne dépassera pas les limites fixées par la réglementation européenne. La liste de ces travaux va être adaptée. Dans ce cadre, les modalités de calcul de l'aide de l'Etat aux capacités de stockage vont être harmonisées. Le PMPOA sera mis en oeuvre dans les zones prioritaires au regard de la qualité des eaux. Dans ces zones, il sera accessible à des élevages nettement plus petits qu'auparavant.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43814

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2000, page 1910

**Réponse publiée le :** 28 août 2000, page 5040